



**PRÉPARE
TON ARRIVÉE**



UL PREP' DAYS

2025



Les bonnes pratiques



Coupez votre micro



Posez vos questions par écrit dans la conversation

- Après chaque sujet, nous répondrons à quelques questions
- L'Accueil International ne s'occupe pas des admissions, des inscriptions ou des études. Pour ces questions, contactez le service de scolarité de votre future composante de formation.
- Pour toute autre question, envoyez un e-mail à drie-info-contact@univ-lorraine.fr



Préparez votre arrivée !

Webinaire 1

- BUDGET
- LOGEMENT
- VISA

17 juin FR
19 juin EN

Webinaire 2

- ASSURANCES & SANTE
- COMPTE BANCAIRE
- DOCUMENTS A APPORTER
- WELCOME DAYS

24 juin FR
[lien de connexion](#)

26 juin EN
[lien de connexion](#)



De 14H à 16h UTC+2



Le diaporama présenté vous sera envoyé par e-mail



L'équipe du Welcome Desk

1 service
2 sites : Nancy et Metz
+4 langues parlées couramment



Isabel Keller

Directrice adjointe chargée de l'Accueil International

- Coordination Accueil Étudiants, doctorants et chercheurs internationaux
- Label Bienvenue en France



Marion CARREY

Coordinatrice projets Bienvenue en France

A NANCY

A METZ



Sophia FESEI DANGANA

Accueil, information, accompagnement étudiants



Christine HOCQUIGNY

Accueil, information, accompagnement étudiants
+ Mise à jour documentaire



Cara MAMMOSSER

Accueil, information, accompagnement étudiants



Laurent SCHMIDT

Accueil, information, accompagnement étudiants

+ 2,5 collègues en charge de l'accueil des doctorants et chercheurs internationaux



Notre service ne gère pas les formations : pour toute question sur votre formation, l'admission, l'inscription, etc. => contactez le service de scolarité



Les services du Welcome Desk

Information et aide aux démarches

Welcome! Kit

L'information sur tous nos services d'aide aux démarches et d'intégration en français, anglais, espagnol



Site web Welcome!



Toutes les informations utiles pour votre séjour en France

Sélectionnez **Etudiant** > **Avant l'arrivée** ou choisissez un sujet dans le menu à droite (logement, visa, ...)

Accueil et Intégration

Welcome Desks

Tout au long de l'année, nous vous informons et vous accompagnons dans vos démarches

Contactez-nous
Prenez rendez-vous avec nous !



Buddy System



Avec l'association ESN Nancy, trouvez un parrain étudiant pour vous faire de nouveaux amis et découvrir votre campus et la vie étudiante

Welcome! Days

Des stands d'information de tous les partenaires de la vie étudiante et une cérémonie de bienvenue

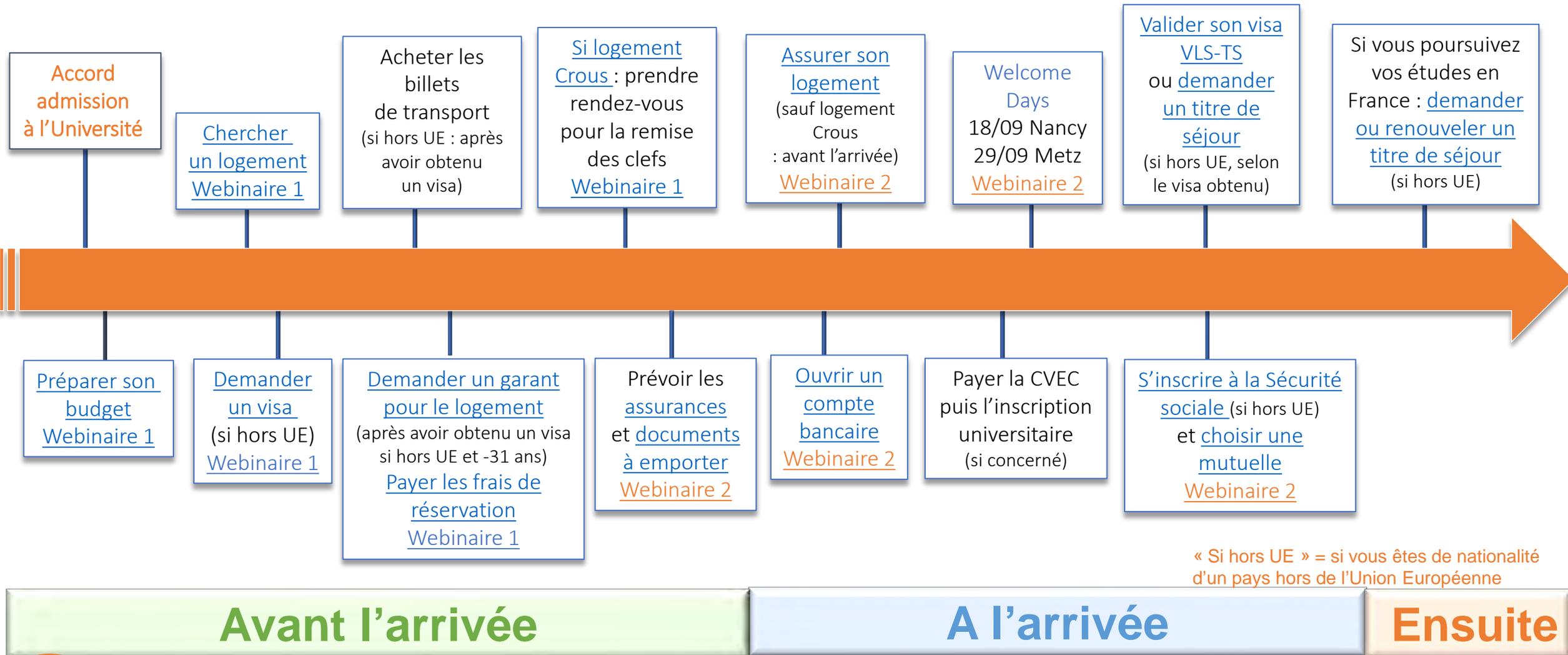


Informations lors du 2ème Webinaire

Consultez notre site web Welcome!



Principales démarches de votre séjour



« Si hors UE » = si vous êtes de nationalité d'un pays hors de l'Union Européenne



Si vous êtes mineur (-18 ans) : contactez-nous pour connaître les démarches : drie-info-contact@univ-lorraine.fr



Conseils importants

Durant la préparation de votre venue, et tout au long de votre séjour en France:

Faites toutes les démarches ...

- ✓ **Avec application et sérieux :**
 - Lisez attentivement les procédures et respectez-les
 - Veillez à bien joindre tous les documents demandés dans les dossiers
 - Vérifiez que ces documents sont conformes (dates de validité, informations demandées, traduction, etc.)

- ✓ **Dans les délais :**
 - si vous faites pas vos démarches dans les délais demandés, votre dossier prendra du retard et vous vous trouverez en difficulté

- ✓ **Prévenez tous les organismes avec lesquels vous êtes en contact** en cas de :
 - Déménagement : communiquez votre nouvelle adresse
 - Changement de numéro de portable, d'adresse e-mail, etc.
 - Changement de situation personnelle (emploi, mariage, etc.)

- ✓ **Ne laissez pas une difficulté s'aggraver. Réagissez vite et contactez-nous !**

D



Contactez-nous : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/contact/>



PREVOIR UN BUDGET



Pourquoi prévoir un budget ?



Première étape avant de décider de venir étudier en France

- Assurez-vous d'avoir assez d'argent pour financer vos études en France
=> Si vous n'êtes pas de l'UE : vous devez **avoir au moins 615 euros/mois** pour demander un visa et ensuite un titre de séjour (= tout au long de votre formation).

Attention :

- Le **coût de la vie** en France peut être plus élevé que celui de votre pays
- 615 € par mois ne suffisent pas pour vivre correctement en France. Comptez plutôt 800 à 900 € par mois pour vivre.
- Si n'avez pas le budget suffisant**, envisagez de **reporter** votre séjour en France pour **éviter le stress** dû aux problèmes financiers sur votre santé et vos études.

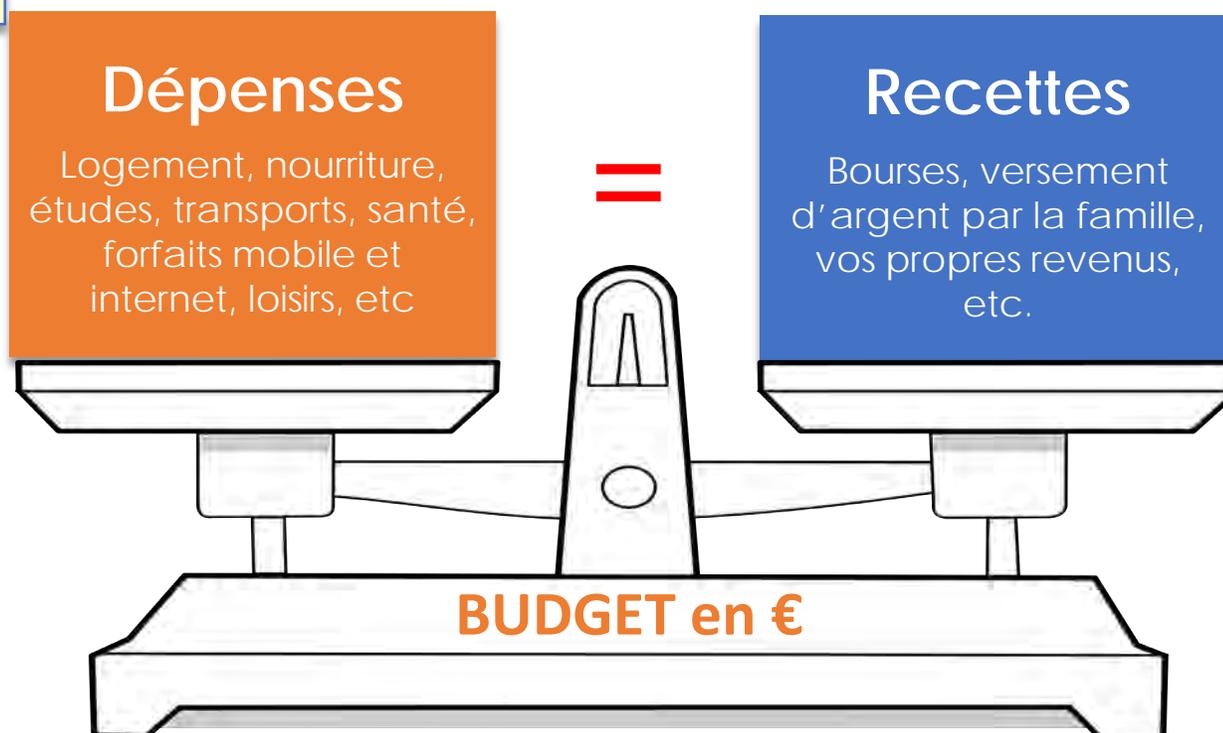


Votre budget

Il doit être réaliste et équilibré



Comptez les dépenses mensuelles habituelles + celles avant de partir et à votre arrivée



Les **recettes** doivent être **vraies et prouvées**.
Ne comptez pas sur des aides financières ou un éventuel job étudiant qui ne sont **pas garantis**

Pour vous aider :

- ✓ [Prévoir et gérer votre budget](#)
- ✓ [Préparer son budget](#)



Autres dépenses à prévoir



Avant de partir

- **Visa** (selon le pays)
- **Logement**
 - Si logement Crous : frais de réservation (100€) + dépôt de garantie (1 mois de loyer) + loyer du 1^{er} mois (-frais de réservation)
 - Si logement privé : frais de réservation (ou d'agence)
- **Assurance logement et responsabilité civile** : environ 30€ / an
- **Billet d'avion, de train ou de bus**
- **Traduction de documents officiels**

A l'arrivée

- **Frais d'inscription + CVEC** (105€, sauf étudiants en programme d'échange)
- **Validation de visa (si visa VLS-TS)** : 50€ ou **demande de titre de séjour** : 75€
- **Logement** :
 - Si logement privé : loyer du mois en cours, dépôt de garantie + ouverture de compteurs gaz, électricité, eau (si logement individuel)
 - Si logement non meublé : meubles et équipements
- **Assurance habitation et responsabilité civile** : environ 30€/ an (si pas déjà fait)
- **Carte de transport**
- **Produits d'entretien, et 1ers équipements, etc.**



Attention : cette liste n'est pas exhaustive et dépend de votre mode situation





Avez-vous des questions sur le budget ?



TROUVER UN LOGEMENT





Le logement en France

C'est une étape très importante de la préparation de votre séjour

- Vous avez besoin d'un logement pour obtenir un visa si vous êtes de nationalité hors UE
- Cherchez un logement le plus tôt possible.
- Faites attention aux arnaques : certains organismes ou personnes vous proposent de les payer pour avoir une attestation d'hébergement, mais sans logement réservé sur place.
- Ne venez pas sans avoir un logement réservé : il n'y plus de logements disponibles à la rentrée
- Le type de logement dépend de la durée du séjour.

TROUVER UN LOGEMENT

Trouver un logement en France est une **étape indispensable** dans l'organisation de votre mobilité. C'est notamment l'une des conditions pour obtenir votre visa. La recherche de logement, surtout en période de rentrée universitaire, peut être longue et difficile. Nous vous conseillons de **ne pas attendre le dernier moment** pour commencer vos recherches.

Il existe de **nombreuses possibilités** de logement en Lorraine. Mais, **si votre séjour**

 **TROUVE**
TON LOGEMENT



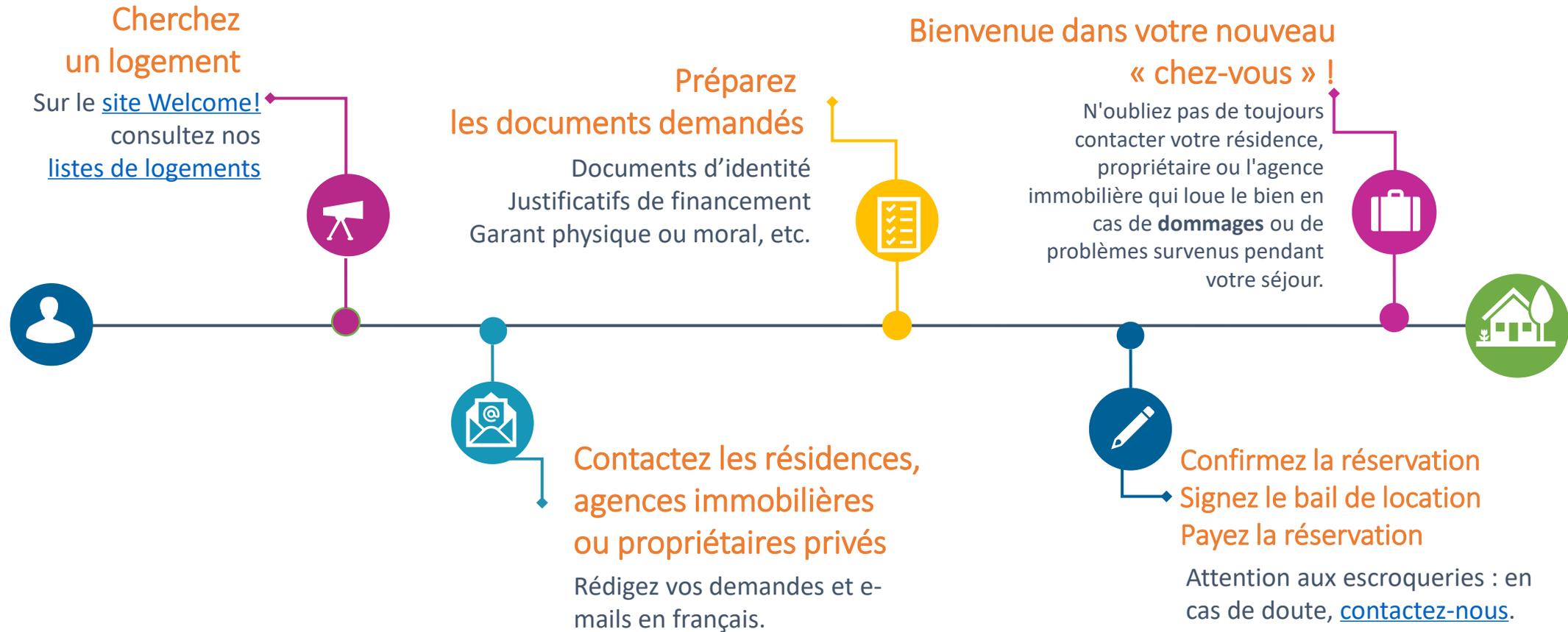
✓ L'Université ne peut pas réserver un logement pour vous ni vous fournir une attestation d'hébergement

Plus d'informations [ici](#)





Les étapes pour se loger





Les différents types de logements

Loyer « tout compris »
(eau, gaz, électricité)
avec services

Réservation sécurisée
sur site web **officiel**



RÉSIDENCES

Acceptent en
général **Visale** ou
d'autres [garanties
morales](#)

Moins
cher

Studios et appartements
tout équipés et **meublés**

ou

Logements **individuels**
(maison, appartement)



LOGEMENTS PRIVÉS

Partagés :
- colocation
- chambre chez
l'habitant

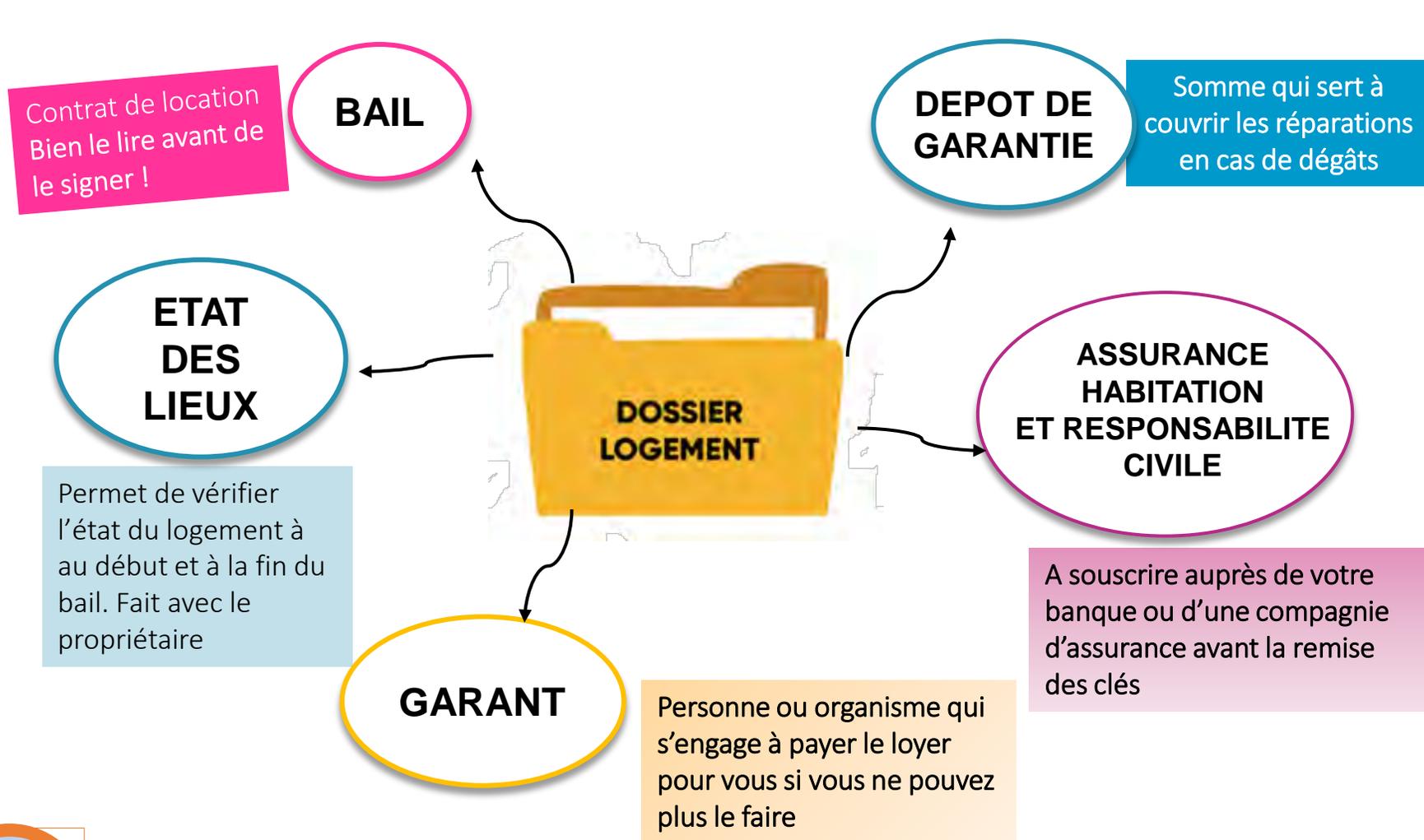
**Meublés
ou
non-meublés**

Logements individuels :
prévoir de souscrire
des contrats
électricité, gaz, eau, ...

Réservation à distance
compliquée et risquée :
visitez avant de réserver !



Le dossier logement en France



Obligatoire pour toute personne louant un logement en France (aucune exception)

+ Frais de réservation
Certains loueurs peuvent vous demander des frais de réservation du logement



Voir : <https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France>



Le bail



Contrat de location
du logement

- **Écrit et signé en 2 exemplaires**

Avec :

- Durée du bail
- Montant du loyer et des charges mensuelles (enlèvement ordures, entretien des communs, eau, etc.)
- Montant du dépôt de garantie
- Règlement intérieur (ménage, bruits, tri sélectif, ...)

⇒ lisez-le soigneusement et respectez-le

Pour y mettre fin, préavis de :

- **1 mois** si logement meublé
- **3 mois** si logement non-meublé

⇒ **une lettre de préavis en recommandé avec accusé de réception** ou remise en main propre avec signature.

⇒ **Plus d'informations [ici](#)**

Le dépôt de garantie



Somme versée au bailleur en cas de
dégradation du logement

- Utilisé si le logement en mauvais état au moment du départ pour les réparations
- Payé au propriétaire ou loueur
- Remboursé selon l'état des lieux de sortie
- **Ne remplace pas le dernier loyer**

Montant :

- **Logement meublé** = 1 mois de loyer*
- **Logement non-meublé** = 2 mois de loyer*
*(hors charges) la remise des clés (ou avant l'arrivée si logement CROUS)
- Remboursé sous 1 mois si logement dans le même état qu'à l'arrivée
- Si état des lieux de sortie non-conforme : 2 mois, si toute la somme n'a pas servi
- Demandez un reçu de paiement.

⇒ **Plus d'informations [ici](#)**

Le garant



Personne ou organisme
qui s'engage à payer le loyer
si vous ne le pouvez plus

- Ne pas confondre avec le garant pour justifier de ressources pour la demande de visa !
- **Le garant physique** : il doit habiter en France, mais peut ne pas être français. Il doit fournir :
 - pièce d'identité + titre de séjour si hors UE
 - justificatif de domicile
 - contrat de travail en France
 - dernier avis d'imposition et/ou 3 dernières fiches de paie.
- ✓ **Le garant moral** :
 - -31 ans : garantie [Visale](#), gratuite, ne peut être obtenue qu'après le visa si hors UE
 - +31 ans ou + : garantie morale privée et payante : [Smart garant](#), [Cautioneo](#), [Garantme](#)
 - Si vous réservez un logement via [Studapart](#), vous pouvez bénéficier d'un garant (payant).

⇒ **Plus d'informations [ici](#)**



Voir : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/trouver-un-logement/>





L'assurance habitation

Elle vous protège en cas de sinistre
(dégât des eaux, incendie,
catastrophes naturelles...)

- Inclut généralement une **assurance « responsabilité civile »** qui vous couvre en cas de dégât occasionné aux autres involontairement. Cette assurance est aussi demandée pour s'inscrire à l'Université.
- Coût selon le logement / 10€ à 25€/mois
- **A souscrire** dès que vous avez trouvé un logement. Attestation à fournir lors de la remise des clés
- **auprès des** compagnies d'assurance, des mutuelles, des banques. Possibilité de souscrire une assurance habitation en ligne.
- Consultez un [comparateur d'assurances habitation](#)
- **Attention : si vous logez en résidence universitaire CROUS** : il faudra souscrire l'assurance habitation **avant l'arrivée** pour compléter le dossier de logement.

=> Plus d'informations [ici](#) et [là](#)

L'état des lieux

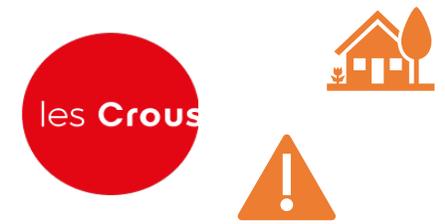
Etat détaillé du logement et des équipements à l'entrée et à la sortie du logement

- Signé en 2 exemplaires (bailleur et locataire)
 - Si vous remarquez des problèmes **après** l'état des lieux, et **sous 15 jours** : contactez votre propriétaire pour l'en informer. Gardez une trace écrite de l'échange et des photos
- ✓ **Etat des lieux d'entrée** : jour de la remise des clés
- ✓ **Etat des lieux de sortie** : jour du départ du logement (fin de bail)
- ⇒ Il est comparé à l'état des lieux d'entrée. **Si des dégradations sont constatées** : le coût de la réparation sera retenu sur le dépôt de garantie.

=> Plus d'informations [ici](#)



Logement en résidence universitaire Crous



L'Université ne gère pas
les résidences universitaires

Etudiants en échange

- Vous devez déjà avoir créé un compte sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/enregistrement> et transmis votre INE au Correspondant Relations Internationales (CRIC) de votre composante de formation. Si vous n'avez pas fait cette démarche, vous devrez suivre la procédure *Etudiants free-movers ci-dessous*
- **A partir du 08 juillet** : le Crous vous proposera un logement
- Si ce logement vous convient : payez les frais de réservation (100 €) **sous 10 jours en ligne par carte bancaire.** **Attention** : (1) si vous n'acceptez pas ce logement : vous devrez alors refaire une demande en suivant la procédure *Etudiants en mobilité individuelle* (vous ne serez plus prioritaire)



Etudiants free-movers (hors échange)

- **Avant le 08 juillet** : créez votre compte sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/enregistrement>
- **A partir du 08 juillet** : choisissez 1 logement disponible sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>
- Si ce logement vous est attribué : payez les frais de réservation (100 €) **sous 48h en ligne par carte bancaire.**
- Si ce logement ne vous est pas attribué, faites une nouvelle demande pour un autre logement.

Consultez
les **Pas-à-Pas CROUS**
sur notre [site](#)
[Welcome!](#) > *Demander
un logement en Cité U*

Dans tous les cas :

Une fois votre demande acceptée, complétez rapidement votre dossier de location :

- Complétez votre « e-bail » et tous les formulaires demandés, datez et signez-les
- Demandez un garant et une assurance habitation et joignez les attestations
- Payez les frais de réservation (100€) + le dépôt de garantie + le 1^{er} loyer
- **Prenez rendez-vous avec la résidence pour la remise des clefs.** **Attention :** l'accueil des résidences universitaires n'est pas ouvert le week-end et le soir.



- ✓ Si vous êtes étudiant de nationalité hors UE : commencez votre demande de visa et de logement en parallèle. Dès que vous avez obtenu votre visa, demandez un garant (visa nécessaire pour Visale).
- ✓ Si vous n'avez pas fourni **tout** votre dossier locatif et payé la réservation + le dépôt de garantie + le 1^{er} loyer avant d'arriver : **vous ne pourrez pas recevoir les clefs de votre logement**



Partenariat avec Studapart



- Plateforme de logements meublés de propriétaires privés, agences immobilières et résidences étudiantes proches des campus. Avec :
 - Un accompagnement personnalisé tout au long de votre recherche : du dossier de location à la réservation de votre logement ;
 - Des services optionnels après votre réservation : assurance logement, garantie Studapart...
 - La sécurisation de votre réservation de logement avec un propriétaire privé : vous payez la plateforme et si le logement est conforme, elle reverse l'argent au propriétaire
- Durée minimum de séjour : 1 mois.
- Frais de réservation à prévoir.

Participez aux webinaires d'aide à la recherche de logement :

- 07 juillet 2025 à 17h (heure Paris)
- 28 juillet 2025 à 17h ((heure Paris)
- 18 aout 2025 à 17h (heure Paris)

Inscription : [Trouvez votre futur appart' pour la rentrée](#)



Plus d'informations [ici](#)

Conseils pour votre logement



- ✓ **Si vous êtes de nationalité hors UE :**
 - Vous devez avoir un logement avant de faire votre demande de visa
 - Demandez la garantie Visale, après avoir obtenu votre visa
 - ✓ Vérifiez que votre carte bancaire permet **les paiements internationaux** et augmentez son plafond si nécessaire.
 - ✓ Pour un **logement individuel** : calculez votre budget pour un logement individuel en incluant toutes les dépenses annexes (électricité, gaz, internet, charges, etc.).
 - ✓ **Si vous une personne vivant en France se porte garant de votre logement** : demandez-lui au plus tôt les documents nécessaires.
 - ✓ **Dans tous les cas :**
 - Demandez une preuve écrite de la **réservation** de votre logement
 - Un propriétaire **ne peut pas vous demander** :
 - de payer en espèces. **Evitez d'une manière générale de payer en argent liquide.**
 - de payer votre loyer et dépôt de garantie avant signature du bail et remise des clés (sauf CROUS et Studapart)
- => Demandez un reçu après tout paiement !



En cas de problème
avec le propriétaire
contactez

- ✓ [L'ADIL](#)
- ✓ ou [l'ANIL](#)



Si vous avez un doute [contactez-nous](#) !





Avez-vous des questions
sur le logement ?



Etudiants de nationalité des pays de l'Union
Européenne : **FIN** du **webinaire** ici.

Le prochain sujet abordé sera
la demande de visa



DEMANDER UN VISA





VISA = autorisation d'entrée

Il permet d'entrer en France pour une période déterminée et pour un motif donné → **Consulat**



TITRE DE SEJOUR = autorisation de séjour

Il autorise à vivre légalement en France pour une période déterminée avec un motif (études, travail, ...) → **Préfecture**



- Tous les visas ne donnent pas le droit de rester sur le territoire français
- Une fois en France, on ne peut pas changer le type de visa. Par exemple : on ne peut pas changer un visa de stage en visa Etudiant

=> Il faut arriver en France avec le **BON** visa = un visa adapté à votre situation



Ai-je besoin d'un visa ?



X NON

Vous avez la nationalité d'un pays de l'EEE* ou de Suisse

- vous n'avez pas besoin de visa pour entrer, étudier et travailler en France.
- Une pièce d'identité en cours de validité est suffisante.

*EEE : pays de l'Union Européenne + Norvège, Islande et Liechtenstein

✓ OUI

Vous avez la nationalité d'un autre pays

- ✓ vous devez demander un visa pour entrer et étudier en France auprès du consulat de France près de chez vous.



Si vous avez un titre de séjour d'un autre pays européen, vous ne pouvez pas rester plus de 3 mois en France. Vous devez demander un visa, sauf si vous avez une carte de résident longue durée-UE.



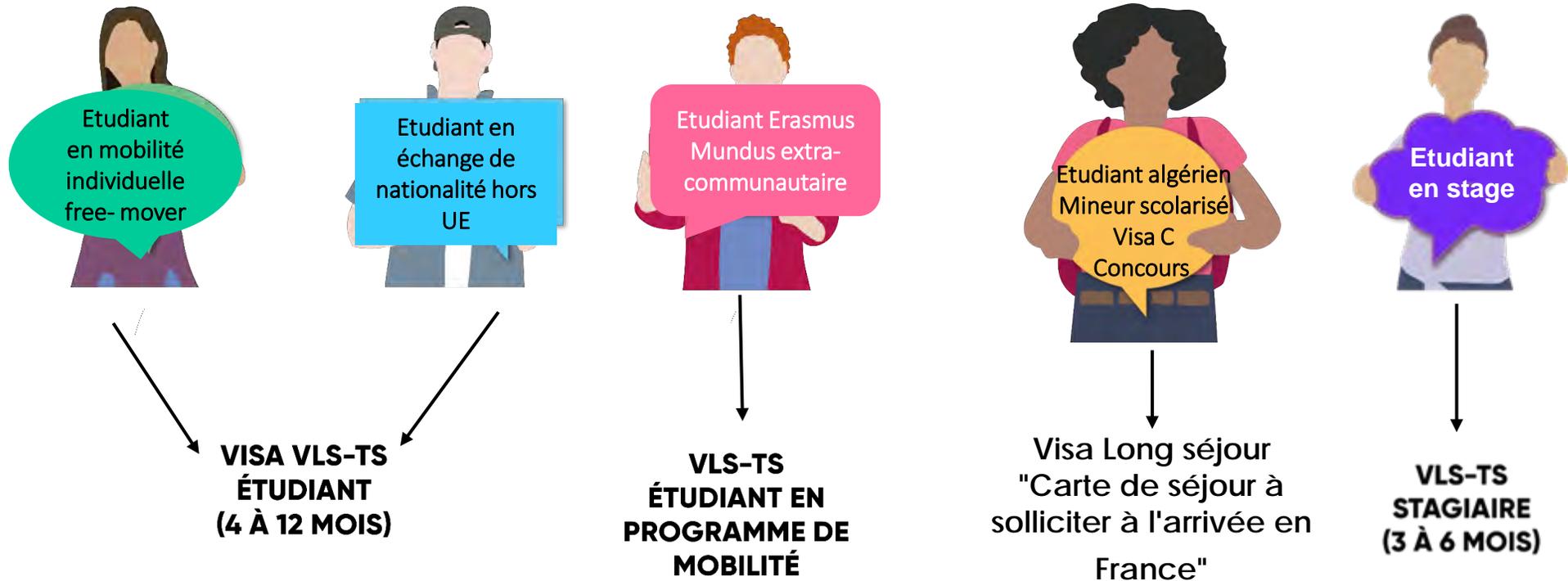
Un doute ? [Vérifiez sur france-visa.gouv.fr](https://france-visa.gouv.fr)



Les différents types de visas



Vous **DEVEZ** arriver avec le bon visa* car l'objet du visa ne peut pas être modifié une fois arrivé sur le territoire français.



*Le « bon » visa est celui qui correspond au motif de votre séjour en France et à sa durée totale



Le visa Etudiant



Quels documents sont demandés ?

- Passeport valide
- Document prouvant le motif de séjour (si études : lettre d'admission, si stage : convention de stage, convocation concours, etc.)
- Document prouvant que vous avez un logement près du lieu d'études en France (-100 km)
- Document prouvant que vous avez au moins 615€ /mois
- 2 Photographies d'identité [format OACI](#)

Selon les documents fournis, le consulat décide de délivrer ou non le visa et du type de visa délivré



Cette liste de documents n'est qu'indicative, les documents demandés peuvent varier selon le pays.



Consultez : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/le-visa/>



Demander un visa



Via Etudes En France (EEF)

Liste des pays concernés [ici](#)

- Notez votre numéro de dossier « Etudes en France » (en haut à droite de la page d'accueil, sous votre nom)
- Puis faites votre demande de visa en fonction de votre nationalité sur [France VISA](#).
- Prenez rendez-vous au consulat de France pour aller chercher votre visa
- Coût : 50 €

Depuis un pays hors procédure Etudes en France

- ✓ Faites directement la demande de visa sur : [France VISA](#)
- ✓ Prenez rendez-vous au consulat de France pour aller chercher votre visa
- ✓ Coût : 100€



- Si vous venez en programme d'échange (Erasmus Mundus par ex.) ou d'un accord de coopération entre votre université et l'Université de Lorraine, cliquez sur « *Je suis accepté > j'ai une acceptation pour un échange avec un établissement français* ». Plus d'informations [ici](#)



Consultez : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/le-visa/>





Avant de transmettre votre dossier :

✓ Vérifiez que vous avez mis tous les documents et toutes les informations demandés. Sinon, le Consulat vous redemandera des compléments et le traitement de votre dossier sera plus long. Cela retardera votre arrivée en France.

✓ Attention à la date limite d'arrivée en formation indiquée dans votre lettre d'admission !!!

Si votre dossier de visa a pris du retard et que vous ne pouvez pas venir à la date prévue :



- Contactez le service de scolarité pour savoir si vous pouvez arriver après la date indiquée dans le courrier d'admission.
- Sans accord du service scolarité, vous ne pourrez pas intégrer la formation. Ne prenez pas vos billets et annulez votre séjour.
- Il est inutile de contacter notre service car nous ne pourrions pas vous répondre à ce sujet.

- ✓ Même si le retard n'est pas de votre fait, ne venez pas sans avoir eu un accord de votre département de formation.
- ✓ Si on vous refuse d'arriver tardivement, c'est aussi parce que vous risquez d'avoir **manqué des cours très importants** (remise à niveau, méthodologie) et de **rater votre année universitaire**.



Consultez : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/le-visa/>



Conseils et informations



Si vous continuez vos études en France par la suite :

Vous devrez demander un titre de séjour, et **prouver à chaque fois**:

- **Le caractère réel et sérieux de vos études** : inscription en formation + avec des relevés de notes et d'assiduité en cours.
- **Que vous avez un logement** à proximité du lieu d'études.
- **Que vous avez au moins 615 €/mois.**

=> Tout au long de
votre séjour
d'études en France



- Demandez un nouveau titre de séjour 3 mois avant la fin de votre visa VLS-TS ou titre de séjour précédent : **notez-le dans votre agenda !**
- Votre dossier doit être complet en ligne 2 mois avant la fin de votre titre de séjour actuel. Sinon, vous devrez payer des frais de régularisation (180 €) en plus, et votre sécurité sociale, vos aides sociales, votre droit au travail s'arrêteront.

Consultez : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/titre-de-sejour-pour-les-etudiants/>



Avez-vous
des questions
sur le visa ?



Contactez nos Welcome Desks

Site web
[Welcome!](#)



- Nancy : +33 (0) 3 72 74 05 04
drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr
- Metz : +33 (0) 3 72 74 05 14
drie-accueil-metz-contact@univ-lorraine.fr

[Prenez rendez-vous](#)



Consultez : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/contact/>



Rendez-vous pour le webinar 2

Webinaire 2

- ASSURANCES & SANTE
- COMPTE BANCAIRE
- DOCUMENTS A APPORTER
- WELCOME DAYS

24 juin en français : [lien de connexion](#)

26 juin en anglais : [lien de connexion](#)



De 14H à 16h
UTC+2



Consultez notre site Welcome! : <https://www.univ-lorraine.fr/welcome/>



